



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05\_2024\_48

L'An deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 03/07/2024

**DATE D'AFFICHAGE** : 04/07/2024

Membres élus en fonction : 19    Nombre de présents : 18    Nombre de votants : 18    Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

**Excusé(es) représenté(es) :**

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** M. Christian TANAÏS

**OBJET :** REACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11 / 15 ANS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1111-2, L2121-29 et L2331-2 ;

**VU** la délibération n° DEL CM 04\_2023\_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans;

**CONSIDERANT** qu'il convient de revaloriser les tarifs existants ;

**CONSIDERANT** la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 03 juillet 2024 ;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

Types prestations	1 Jeune	2 jeunes ou plus
Adhésion annuelle	10€	10€
Accès matin libre	Gratuit	Gratuit
Accès l'après-midi avec activité de proximité (sans frais de transports)	10€	9€
Sorties	17€	15.30€
Sorties exceptionnelle (entrée + transport)	50% part communale 50% part famille	50% part communale 50% part famille

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**ABROGE** la délibération n° DEL CM 04\_2023\_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans.

**ADOpte** les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.

**DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**DIT** que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 08/07/2024*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

